



Mariage entre oncle et niece

Par **lola57**, le **04/12/2009** à **13:37**

Bonjour,
Je sais que le mariage entre oncle et niece est prohibé, cependant il existe une possibilité si l'on obtient une dispense ou dérogation des mains du Président; d'où ma question : Comment s'y prendre pour faire une demande de dispense présidentielle dans le cas d'un mariage entre oncle et nièce ?
Faut-il fournir des documents précis ? Quelles sont les chances d'une réponse positive ?
D'avance merci

Par **gloran**, le **04/12/2009** à **15:58**

Je pense plutôt qu'il vous faut une dispense du Procureur de la République.
Il vous faudra donc lui écrire et le convaincre, dans votre missive, de vous octroyer cette dispense.
Cordialement